

Comment donc le médecin doit-il examiner un malade porteur d'un corps étranger cornéen ou sous-palpébral ? D'une façon systématique.

1°.—*Examen direct.*

Le malade doit être placé en face d'une fenêtre bien éclairée ou d'une source lumineuse artificielle suffisamment puissante. On fait alors regarder le malade en tout sens : tantôt à droite, tantôt à gauche, en bas en haut ; car un tout petit corps étranger cornéen ne devient nettement visible que s'il se projette sur le fond clair de l'iris. On fait ensuite l'examen complet de la conjonctive ; en abaissant la paupière inférieure et en retournant la paupière supérieure. Pour ceci, le malade regardant en bas, on saisit les cils entre le pouce et l'index de la main gauche et avec un stylet quelconque, ou même l'index de la main droite ou appuie sur le haut de la paupière supérieure de haut en bas en tirant sur les cils de bas en haut ; et la paupière étant retournée on trouve souvent le corps étranger dans le cul-de-sac supérieur.

Si on ne trouve pas le corps étranger ni dans le cul-de-sac supérieur ni sur la cornée ; pour terminer l'examen on fait :

2°.—*Eclairage oblique.*

Le malade étant placé à environ un pied à côté d'une source lumineuse intense au moyen d'une forte loupe interposée entre la source lumineuse et le malade on concentre la lumière sur sa cornée. Par ce moyen on peut distinguer les plus fines poussières et les plus petites érosions de la cornée.

Une fois le corps étranger localisé il s'agit de l'extraire.